

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2007

CONCURRENCE AU SERVICE DES CONSOMMATEURS - (n° 351)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 193

présenté par  
Mme de La Raudière

-----  
à l'amendement n° 42 de la commission des affaires économiques  
-----

**APRÈS L'ARTICLE 7**

Après les mots :

« communications électroniques »,

supprimer la fin de l'alinéa 6 de cet amendement.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le sous-amendement vise à rendre effectivement dégressive les pénalités de sortie au fur et à mesure de la réalisation du contrat.